

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 05.04.2019

Présents : AUBIGNAT Michel, CHEVARIN Jérôme, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

Excusés : BARON Rosy, FOGLIENI Baptiste.

Absents : FREDY Dominique, TAMBOIS Jérôme.

Secrétaire de séance : Jérôme CHEVARIN

Assistait à la réunion Sarah SELIMI, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur le Maire demande d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Notifications aux entreprises marché Auberge du Château ;
- Choix prestataire rédaction du bulletin municipal ;
- Avenant renouvellement bail commercial Auberge du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, d'ajouter ces trois points à l'ordre du jour.

- **Approbation du Procès-verbal du 29.03.2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2019.

- **2019-19 : Subvention aux associations 2019.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la répartition des subventions attribuées aux associations pour l'année 2019. Il présente ainsi les demandes faites par les associations :

- Anima'Sioule St-Rémy - Lisseuil : 2800 euros
- La Centaurée : 1800 euros
- Société de chasse « La Vaillante » : 300 euros
- Silice : 500 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 euros
- Sioule Music : 300 euro

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser pour l'année 2019 aux associations les subventions décrites ci-avant.

- **2019- 20 : Vote des taux 2019 budget Commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 8,23 %

Taxe foncière (bâti) : 11,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 70,06 %

- **2019- 21 : Vote du budget principal Commune 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 222 838,42 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 30 395,66 euros.

- **2019- 22 : Vote du budget annexe Auberge 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 de l'Auberge de Pays qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 11 112,45 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 489 633,71 euros.

- **2019- 23 : Avenant renouvellement bail commercial Auberge du Château.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a actuellement un projet de modernisation de l'Auberge du Château qui débouchera sur la transformation des équipements et de l'exploitation.

Le bail signé avec la société SARL PAUEME, représentée par Monsieur et Madame SUARD, prendra fin au 30 avril 2019.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de reconduire le bail commercial avec la société SARL PAUEME, sous sa forme actuelle pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2020, date prévisionnelle de livraison des travaux.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Dit que le bail conclu avec la société SARL PAUEME est reconduit sous sa forme actuelle jusqu'au 30 avril 2020.

- **2019-24 : Choix d'un prestataire pour la réalisation du bulletin municipal 2019.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la publication du Bulletin municipal est prévue dans le courant de l'été 2019.

Concernant les prestations de rédaction ; la réalisation de reportages, interviews, photographies ; le suivi de la réalisation, la correction et les déplacements, par des journalistes indépendants, pour le Bulletin municipal, Monsieur le Maire présente deux offres :

1. Christophe GRAND : 1 970 € HT ;
2. Denis COURDERC : 2 240 € HT.

Monsieur le Maire suggère de privilégier l'offre la « moins-disante » et propose ainsi de retenir l'offre de Christophe GRAND, pour un montant de 1 970 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- Décide de retenir le devis de Monsieur Christophe GRAND, d'un montant de 1 970 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- **2019-25 : Location logement Chomeil**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un logement communal à Chomeil a été proposé à la location (n°1).

Après plusieurs visites, il est proposé de retenir la demande de Madame Samantha ROUDRIE et Monsieur Vivien MOULIN.

La location prendra effet au 15 mai 2019.

Le loyer mensuel sera décomposé comme suit : 416,62 € + 7,62 € de charges.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de louer l'appartement n° 1 du village de Chomeil, type T1, à Madame Samantha ROUDRIE et Monsieur Vivien MOULIN à partir du 15 mai 2019 ;
- Dit que les locataires verseront un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

- **2019- 26 : Notification aux entreprises dans le cadre du marché Auberge du Château – Volet Mise en sécurité-conformité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a engagé en octobre 2018 une procédure de marché public de travaux, passé selon une procédure adaptée, dans le cadre de l'opération de mise en sécurité-conformité de l'Auberge du Château.

Il indique qu'il s'agit à présent de notifier aux entreprises suivantes qu'elles ont été retenues :

- LOT n°1 - Gros œuvre : DUBOSCLARD, pour un montant de 14 898.16 € H.T. ;
- LOT n° 3 - Charpente bois / menuiseries extérieures bois : LOPITAUX, pour un montant de 4 569. 92 € H.T. ;
- LOT n°5 - Menuiseries intérieures / mobiliers fixes : LOPITAUX, pour un montant de 5 458.02 € H.T. ;
- LOT n°6 - Plâtrerie / faux-plafonds / peinture : CONOR, pour un montant de 16 334.23 € H.T., et l'entreprise a offert une remise commerciale de 1 808.39 € H.T., amenant le montant total du marché à 14 525.84 € ;
- LOT n°7 -Carrelage / sols / faïence : CMG, pour un montant de 4 164.05 € H.T. ;
- LOT n°8 - Plomberie / sanitaires / chauffage / ventilation : RDB ENERGIES, pour un montant de 5 264.65 € H.T. ;
- LOT n°9 - Electricité : TAUVERON, pour un montant de 14 400.30 € H.T. ;
- LOT n°10 - Cuisine : GC2M, pour un montant de 13 658.00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorise à notifier aux entreprises mentionnées ci-dessus qu'elles ont été retenues dans le cadre du marché Auberge, pour l'opération de mise en sécurité-conformité.

• **2019-27 : Notification aux entreprises dans le cadre du marché Auberge du Château – Volet Modernisation**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a engagé en octobre 2018 une procédure de marché public de travaux, passé selon une procédure adaptée, dans le cadre de l'opération de modernisation de l'Auberge du Château.

Il indique qu'il s'agit à présent de notifier aux entreprises suivantes qu'elles ont été retenues :

- LOT n°1 - Gros œuvre : DUBOSCLARD, pour un montant de 20 665.60 € H.T. ;
- LOT n°2 - Ravalement de façades : CONOR pour un montant de 12 280.78 € H.T., plus une option de 756 € H.T. ;
- LOT n°3 - Charpente bois / menuiseries extérieures bois : LOPITAUX, pour un montant de 15 812.59 € H.T. plus une option de 6 134.88 € H.T. ;
- LOT n°4 - Serrurerie / menuiseries extérieures aluminium : BRASSIER pour un montant de 43 596.12 € H.T., plus une option de 2 691 € H.T., et une proposition de variante avec 1 866.24 € en moins, soit un montant total de 44 420.88 € H.T. ;
- LOT n°5 - Menuiseries intérieures / mobiliers fixes : LOPITAUX, pour un montant de 70 353.86 € H.T. ;
- LOT n°6 - Plâtrerie / faux-plafonds / peinture : CONOR pour un montant de 25 169.49 € H.T., et proposition d'une variante avec 926.16 € H.T. en moins, amenant le montant total à 24 243.33 € ;
- LOT n°7 - Carrelage / sols / faïence : CMG, pour un montant de 11 724.51 € ;
- LOT n°8 - Plomberie / sanitaires / chauffage / ventilation : RDB ENERGIES, pour un montant de 8 360.76 € ;
- LOT n°9 - Electricité : TAUVERON, pour un montant de 35 708.40 € H.T. ;
- LOT n°11 - Terrasse bois : JD PAYSAGE, pour un montant de 31 628.41 € H.T., avec une moins-value demandée par le maître d'ouvrage de 5 543.81 € H.T., amenant le montant total à 26 084.60 € H.T. ;
- LOT n°12 - Cheminées : LMCB pour un montant de 4 711.00 € H.T. ;
- LOT n°13 - Enseignes : FLEURY ENSEIGNES, pour un montant de 6 420.02 € H.T. ;
- LOT n°14 - Toile tendue : SADIRA, pour un montant de 7 767.90 € H.T. ;
- LOT n°15 - Stores extérieurs : MATUSSIÈRE, pour un montant de 12 402.62 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorise à notifier aux entreprises mentionnées ci-dessus qu'elles ont été retenues dans le cadre du marché Auberge, pour l'opération de modernisation.

QUESTIONS DIVERSES

- **Subventions aux associations :**

Michel AUBIGNAT a étudié le bilan de la Centaurée : inférieur au montant de la subvention attribuée en 2018 donc propose de leur attribuer l'équivalent de ce qui a été dépensé pour payer les intervenants (-230 €).

Jérôme CHEVARIN s'interroge sur la difficulté de définir les dépenses / ce qui ressort de l'intérêt général et relève de la compétence de la commune / dépenses qui dépendent des associations.

Le bilan d'Anima'Sioule est clair au niveau des activités.

Il serait intéressant de se poser des questions pour l'an prochain.

- **La mise en place d'une Commission « animation » :**

- ⇒ Véronique MAUPOINT : cela permettrait de connaître les informations en amont
Déléguer aux présidents des commissions.
Aide à la décision.
Valoriser le travail de chacun, décharger certains de travail.
- ⇒ Revoir l'organisation / mode de présentation, diffusion des informations en amont des Conseils pour être « prêts » à délibérer : comptes rendus des commissions CSM – Voirie
- ⇒ François ROGUET : Voirie - ce qui a manqué c'est le temps accordé aux projets / un arbitrage plus en amont/préparation plus poussée.
- ⇒ Faire évoluer : diffusion et présentation des comptes-rendus des différentes commissions.
- ⇒ Proposition : Véronique MAUPOINT pourrait « chapoter » l'organisation des commissions. Management participatif.
- ⇒ François ROGUET : propose de se réunir pour redéfinir les commissions (qui, comment, quoi ?).
- ⇒ Véronique MAUPOINT : demande si des personnes extérieures au Conseil peuvent participer aux Commissions.
Réponse : Oui, « personnes sources » commissions extra-communales.
- ⇒ Jérôme CHEVARIN : présente deux nouveaux membres de la commission Environnement
Benoit Morges & François Bosquet

- **Budget commune**

Voirie

Pour l'année 2019 : il sera possible de faire une partie du projet.

Avec les subventions diverses + avance de CSM : 0€ de fonds de concours

Financement 2020

Janvier, février, mars : travaux à faire

Choix du projet le plus urgent (rappel trois zones prévues) : Les Mureteix / Les Gilardis / Les Racles

Le plus passant : les Gilardis 10 000 € ou les Mureteix 17 000 € ?

Choix : les Gilardis

- **Divers**

✓ Michel AUBIGNAT

Camping moto : demande une mise à disposition d'une colonne de tri. → Refus car lieu privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.